

INFO'ARBO

N°3 /2023

Station d'arboriculture CP 65 / Courtemelon 2852 Courtételle / Victor Egger, +41 32 545 56 31, courriel victor.egger@frij.ch
L'utilisation de produits ou de procédés mentionnés dans ce bulletin n'engage d'aucune manière la responsabilité de la station d'arboriculture de la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI). Lorsque vous utilisez des produits de traitement, respectez scrupuleusement les indications du fabricant qui figurent sur l'étiquette.

Généralités : tous les produits phytosanitaires ne sont pas à disposition des amateurs. Pour certaines substances, il faut disposer d'un permis de traiter afin de pouvoir les acquérir. Il est également recommandé d'adapter la lutte en fonction du type de résultat recherché (pommes de table, jus, eau-de-vie). Pour toutes les matières actives et produits homologués en arboriculture vous pouvez vous référer au site internet suivant : <https://www.psm.admin.ch/fr/produkte>

Le guide phytosanitaire arboricole peut être consulté en ligne ou téléchargé sur le site de la Confédération / Agroscope.

Pour les agriculteurs BIO, tous les produits autorisés sont dans la "Liste des intrants 2022 pour l'agriculture biologique en Suisse" : <https://www.bioactualites.ch/actualites/reglementationbio.html>

Conseils de saison

Carpocapse de la pomme les vols ont débuté. Nous recommandons l'application du virus de la granulose du carpocapse (Madex, etc.), dès la réception de ce bulletin, pour lutter contre ce ver de la pomme. Pour une efficacité optimale le traitement doit être répété régulièrement selon les indications du producteur.

Tavelure sur pommiers et poiriers : Vous pouvez suivre les risques d'infection sur le site www.agrometeo.ch / station de Courtemelon. Pour poursuivre la protection de votre feuillage et de vos fruits :

Pour le BIO : Myco-sin + 0.3% soufre mouillable, Vitrisan + 0.2% soufre mouillable, Armicarb + 0.2% soufre mouillable (les deux derniers produits sont miscibles avec le virus de la granulose du carpocapse).

Pour le conventionnel : Captan, Folpet, etc.

Formation : Patente arboricole 1^{er} module : arboriculteur amateur



La Fondation Rurale Interjurassienne vous propose un cours de formation longue durée en arboriculture. Cette formation vise à donner les outils de base pratiques et théoriques, afin d'entretenir et de mettre en valeur un verger dans les règles de l'art.

Soirée d'information : **Lundi 28 août 2023, 18h30**, FRI, Courtemelon, salle de conférence rez-de-chaussée.

Durée : 17 jours, les cours se dérouleront les vendredis et un samedi.

Dates et lieux : v29.09.23 ; v06.10.23 ; v03.11.23 ; v10.11.23 ; s02.12.23 ; v12.01.24 ; v26.01.24 ; v09.02.24 ; v16.02.24 ; v01.03.24 ; v08.03.24 ; v22.03.24 ; v12.04.24 ; v19.04.24 ; v03.05.24 ; v07.06.24 ; v14.06.24.

Horaires : 9h00-12h00 / 13h30-16h30 à Courtemelon et sur le terrain.



Case Postale 65
2852 Courtételle
T 41 32 545 56 00
info@frij.ch
www.frij.ch

Fondation
Rurale
Interjurassienne

COURTEMELON LOVERESSE

- Intervenants : Victor Egger, FRI / Formateurs pratiques / Intervenants externes spécialisés (greffe, ...).
- Déroulement Les cours se répartissent sur l'année entière afin d'aborder les travaux à effectuer à chaque saison.
- Thèmes abordés : Taille, choix des variétés, protection et santé des plantes, récolte et conservation des fruits, entretien cultural, etc.
- Remarque :
→ **Brevet agricole** : ce cours inclut le module BF 21 "Arboriculture fruitière haute tige" (9 des 17 jours proposés) dispensé dans le cadre du brevet fédéral d'agriculteur. Les participants qui réussissent l'évaluation au terme du cours peuvent valider ce dernier et capitaliser ainsi 4 points.
→ **2^e module patente arboricole** : cette formation sera suivie en 2022-23 par le cours "Installer un verger et en tirer un revenu complémentaire" (15 jours). L'ensemble des deux cours permettra d'obtenir le diplôme **d'arboriculteur patenté**.
- Informations et inscriptions victor.egger@frij.ch ou 032 545 56 31

Victor Egger / FRI/SCA/juin 2023

P.P. A
2852 Courtételle
Poste CH SA

«Titre»
«Nom»«Nom_dalliance» «Prénom»
«Nom_2»
«Rue»
«Localité»